



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Raisons à l'abattage de 163 macaques de Java

Question écrite n° 3410

Texte de la question

M. Yves Jégo interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les raisons qui ont conduit à l'abattage de 163 macaques de Java au sein de l'établissement dénommé « la Pinède des Singes » à Labenne (40) au mois de mai 2017, sur demande de la préfecture et de la DDCSP des Landes, car certains étaient porteurs du virus MaHV1 alors que 80 % d'entre eux sont porteurs naturellement et aucune transmission à l'homme n'a été constatée. Le Gouvernement a indiqué en réponse à une question écrite précédente avoir épargné deux primates ayant été capturés par la suite mais aucune justification n'a été apportée concernant l'euthanasie des 163 premiers qui présentaient pourtant les mêmes caractéristiques. Aussi, il aimerait connaître quelles ont été les motivations d'un tel abattage et ce que le Gouvernement entend mettre en place en cas de situation similaire afin de préserver la vie de nombreux animaux.

Texte de la réponse

Le MaHV1 (anciennement Herpèsvirus B) est un herpès virus présent naturellement chez les macaques. Une cinquantaine de cas humains a été documentée à ce jour dans le monde, il s'agit uniquement de cas graves ayant entraîné une encéphalomyélite mortelle dans 80 % des cas non traités et chez près de 20 % des patients traités. Le nombre de cas humains, y compris asymptomatiques est probablement sous-estimé. Compte-tenu de sa forte prévalence chez les macaques asiatiques et de la gravité de la maladie chez l'homme, cette zoonose a été considérée comme le deuxième danger sanitaire le plus important des primates non humains en zoo dans l'avis d'avril 2016 de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) relatif à la hiérarchisation des dangers sanitaires en France métropolitaine chez les animaux de zoo. Fin 2016, lors d'opérations de dépistage en prévision d'une demande d'autorisation de réouverture d'un enclos d'immersion dans un parc zoologique des Landes, l'Herpès B a été détecté chez plus de 75 % des macaques de Java (*Macaca fascicularis*) présents. La direction générale de l'alimentation et la direction générale de la santé ont saisi l'Anses pour évaluer le risque relatif à la présence de cette maladie. L'avis de l'Anses a estimé la probabilité d'émission du virus par ce groupe d'animaux comme étant élevée à très élevée (niveau maximal) et la probabilité de survenue de la maladie chez l'homme comme pouvant atteindre 3 à 6 en fonction des scénarios de confinement sur une échelle de 0 à 9. Compte-tenu de la forte létalité chez l'homme, les conséquences de cette maladie peuvent être dramatiques. Le préfet des Landes a alors informé l'exploitant du parc zoologique que l'euthanasie de l'ensemble des macaques, confinés dans des conditions incompatibles avec le respect du bien-être animal, paraissait la seule issue possible en l'absence d'autre solution de détention. Celui-ci, n'ayant trouvé aucune alternative de placement de ces animaux compte-tenu notamment de leur statut sanitaire, a décidé de procéder à l'euthanasie de l'ensemble des 163 animaux présents dans les bâtiments, sous le contrôle de l'État, le 19 mai 2017. Il est par ailleurs à noter l'absence de menace sur l'espèce à l'échelle mondiale. Deux macaques de Java en divagation au sein de l'établissement autour des bâtiments de confinement et qui n'avaient jusqu'alors pas pu être capturés ni dépistés par l'exploitant n'ont cependant pas été euthanasiés. Les tests de dépistage réalisés par la suite sur ces animaux se sont également révélés positifs. Une possibilité d'hébergement compatible avec le statut sanitaire et le bien-être de ces deux individus ayant été proposée, les

deux macaques de Java ont été transférés dans une structure adaptée à l'automne 2017.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3410

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6077

Réponse publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1393